



# 9ème Slalom des Cahottes

## 24 juin 2018

### REGLEMENT PARTICULIER

**CLUB : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.**  
**N° D'ENTREPRISE : 0408.265.179**

Adresse E-Mail de l'organisateur : [jenniferfrankenne@hotmail.fr](mailto:jenniferfrankenne@hotmail.fr)

#### DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF N° LG456
Directeur de course adjoint	: DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° LG415
Directeur de sécurité	: JAMOUL Dany	Lic. ASAF N° LG630
Directeur de sécurité adjoint	: SCHNEIDERS Michel	Lic. ASAF N° LG571
Secrétaire du meeting	: PHILIPPENS Esméralda	Lic. ASAF N° LG458
Relations concurrents	: SCHULJENKO Nicole	Lic. ASAF N° LG409

#### OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : DEVILLET Johnny	Lic. ASAF N° LX707
	Adjoint : OLIJNYCK Georges	Lic. ASAF N° LG417
Commission Technique	Président de Collège : LEMMENS Jean-Christophe	Lic. ASAF N° LG467
	Adjoints : DAELS D.	Lic. ASAF N° NA944
Observateur ASAF	: SEVRIN Lambert	Lic ASAF n° LG419
Equipe médicale :	Belgian Rescue	
Ambulance(s) :	Param'services	Nombre : 1

## CHAPITRE 1<sup>er</sup> - GÉNÉRALITÉS

### Art.1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) Organisateur : Écurie Baudouin Visétoise

Dénomination : SLALOM DES CAHOTTES Date : 24 juin 2018

Fléché depuis : Sortie 4 Flémalle

b) Slalom comptant pour les championnats : **Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le L Challenge Slalom (P.A.K. Limburg) CSAP Liège et CSAP Hainaut**

c) Permanences avant (jusqu'au 23/06/2018 et après l'épreuve :

**FRANKENNE Jennifer Rue de Liège, 137 - 4041 VOTTEM Tél : 0474/406.818**

Pendant l'épreuve : *Au chapiteau situé sur le parking d'Isopro, rue des Semailles n°3 à Flémalle Tél : 0474/4406.818*

d) Timing

8h30: début des vérifications administratives

8h45: début des vérifications techniques

9h00: début de la reconnaissance pédestre

9h30: fin des inscriptions

10h00: fin des vérifications administratives

10h15: fin des vérifications techniques

11h00: fin de la reconnaissance pédestre

11h15: affichage de la liste des voitures, pilotes qualifiés + BRIEFING

11h30: PREMIER DEPART

### Art.2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

### Art.3. - Participation

#### **Passagers :**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la possibilité d'emmener un passager dans les épreuves de Slalom de l'ASAF est SUPPRIMÉE.**

a. La **demande d'engagement**, la **fiche des "Vérifications"** ainsi que le **formulaire "photocopies des licences"** dûment complétés devront parvenir au secrétariat de l'épreuve pour

le 21 juin 2018, soit par courrier chez FRANKENNE Jennifer 137,Rue de Liège - 4041 Vottem soit par mail [jenniferfrankenne@hotmail.fr](mailto:jenniferfrankenne@hotmail.fr)

Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur, au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve, à midi, le droit d'engagement sera majoré de **10 €**. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de **250 €**.

Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve, au plus tard à 9h30 .

b. **Les frais d'inscription** s'élèvent à :

- **55€ (sauf division 1 : 45€)**, si paiement sur le compte **BE34 0680 3551 8090** au nom **EBV** et avec la communication suivante : **SL Cahottes + NOM Prénom**

- **60 € (sauf division 1 : 50€)**, si paiement le jour de l'épreuve

- **70€ (sauf division 1 : 60€)** , si inscription et paiement le jour de l'épreuve

*Attention* numéros non compris (3 €).

c. Le **paiement des droits** d'engagement s'effectuera sur le compte **BE34 0680 3551 8090** ou le jour de l'épreuve.

c. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.

d. **Licences annuelles** : La licence annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.

L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.

Si demandeur de **45 ans ou plus** : **examen cardiologique** préalable requis.

- **En Division 1** la licence annuelle **L** (30€) de l'ASAF ou la licence **R** de la VAS seront suffisantes\*. L'obtention de cette licence n'est pas soumise à un agrément médical (déclaration personnelle de non contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante) ;

- **En Division 2 et 3**, la licence **C** (30 €) de la VAS ou de l'ASAF) seront suffisantes\*. L'obtention de cette licence est soumise à un agrément médical et un examen cardiologique préalable est requis pour les demandeurs de 45 ans ou plus ;

\* Les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'une licence **B** (80 €) ou une supérieure, encore (90 €), s'ils répondent aux éventuelles conditions requises, ces licences présentant des maxims de garanties d'assurances plus élevés.

- **En Division 4**, la licence doit être du niveau **A4** (VAS ou ASAF), au minimum.

**c. Titres de Participation journalière** : Des T.P. des mêmes niveaux que les licences dont question ci-dessus (TP-L, TP-C, TP-B, TP-A4) seront disponibles sur place, le jour de l'épreuve (formulaire médical ASAF à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical, **sauf** pour le TP-L).

Prix des **TP** : TP-L \*= **10 €** - TP C\* = **15 €** - TP- B, TP A4= **50 €**

\*Comme pour les licences annuelles, les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'un TP - **B** (50 €), ces TP présentant des maxims de garanties d'assurances plus élevés.

Prix de la licence TP-L = **10€** TP-C = **15 €** - Prix de la licence TP-B = **50 €** - Prix de la licence TP-A4 = **70€**

## CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

### **Art.4. - Vérifications Administratives**

a. Les vérifications administratives auront lieu de **8 h 30' à 10h00**, au chapiteau se situant sur le parking Isopro rue des Semailles, 3 à Flémalle

### **Art.5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents**

a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents

b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 8h45 à 10h15

## CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### **Art.6. - Parcours**

a. Situation : Rue des Semailles, 3 à Flémalle

b. Longueur : 1300 mètres

c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4

d. Nombre de boucles par manche : 1

e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 9h00 à 11h00

f. Il est impératif d'agencer les parcours de façon à ce que la vitesse moyenne du vainqueur se situe aux environs de **50 km/h**. Il appartiendra aux Commissaires Sportifs de décider si le dépassement constaté est suffisamment important pour entraîner l'imposition d'une amende à l'organisateur. Si c'est le cas, ils en feront rapport au Conseil d'Administration de l'ASAF qui décidera du montant de l'amende à appliquer.

### **Art.7. - Prescriptions de l'épreuve**

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 11h30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.  
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée.

**Art.8. - Challenge Sigma** (voir Art. 5.2. Encadré du RP Slalom)

**Le classement de ce challenge sera établi en additionnant les résultats des concurrents lors de toutes les manches organisées, à l'exception d'une seule (la moins bonne ou une manche non disputée).**

Ce classement deviendra, donc, différent du classement traditionnel officiel de l'épreuve dès qu'une troisième manche sera organisée.

L'organisateur récompensera, lors de sa remise des trophées, les 3 premiers classés.

Dans le cas où, seulement deux manches seraient organisées, il ne serait pas établi de classement du "Challenge Sigma".

**Art.9. - Affichage - Classements**

- a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : *Au chapiteau sur le parking d'Isopro rue des Semailles, 3 à Flémalle*
- b. Les classements suivants seront établis :
  - **Classement général (Divisions 1 2 3)**
  - **Classement général (Division 4)**
  - **Classements par classe (1 à 9)**
  - **Classement du "Challenge Sigma"**
  - **Classement inter écuries**
  - **Classement « première dame »**

**CHAPITRE 4 - FIN DE L'EPREUVE**

**Art.10. - Proclamation des résultats**

- a. La proclamation des résultats aura lieu à 20 heures ou, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche *au chapiteau sur le parking d'Isopro rue des Semailles 3 à Flémalle*
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général, aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie et à la première dame.
- c. Des trophées seront remis aux 3 premiers classés du "Challenge Sigma" éventuel

**CHAPITRE 5 - APPROBATIONS**

**Art.11. - Divers**

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 2 mai 2018 par SHULJENKO Nicole (CSAP Liège)

Règlement approuvé le 4 mai 2018 par SEVRIN Lambert (ASAF).

Club organisateur : Écurie Baudouin Visétoise

Épreuve : 9ème Slalom des Cahottes

Date : 24 juin 2018

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 22 juin 2018 à

Jennifer Frankenne Rue de Liège 137 4041 VOTTEM

@ : jenniferfrankenne@hotmail.fr

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

<u>Engagement reçu</u>	<u>Paiement reçu</u>	<b>DIVISION</b>		<b>NUMERO ATTRIBUE</b>
le / /	le / /	<b>CLASSE</b>		

**PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, lk ondertekende

NOM NAAM: Si pseudonyme Schuilnaam : Prénom Voornaam :

Né(e) le Adresse (Rue et n°) :  
Geboren op Adress  
Code postal Postcode: Localité Gemeente :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

Na kennis te hebben genomen van het huidige bijzonder reglement, verklaar ik betreffend reglement en zeer stipt alle voorschriften ervan te zullen naleven en ik verklaar da talle ingevulde gegevens op het inschrijvingformulier correct zijn. - Bovendien, ga ik de verbintenis aan mij te onderwerpen aan elke controle op het gebruik van alcohol of doping, die mij zou worden opgelegd door inrichter, door een official of door de gewettigde 1verhead. - Ik verklaar op mijn eer dat de ingeschreven wagen aan de reglement ASAF 2018 en aan de hieronder vermelde kenmerken beantwoordt.

**LICENCE VERGUNNING**

Province	ASAF					VAS					N° Licence Nr Vergunning	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<b>X</b>												

Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)
Division 4	Toutes classes confondues		

**VEHICULE WAGEN** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque Merk	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe

**ECURIE - RENSTAL :**

**\*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote

Date Datum:

Signature du pilote (précédée de la mention " Lu et approuvé ")

Handtekening (onder de melding « Gelezen en goedgekeurd »):

"

" "

"

**Numéro attribué à la voiture :**

JOINDRE LA FICHE DES " VERIFICATIONS " ADEQUATE COMPLETEE (dans sa partie " identification ").

*Slalom des Cahottes Le 24 juin 2018*

N° :

## VERIFICATIONS - NAZICHTEN

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom Naam: Si pseudonyme Schuilnaam: Prénom Voornaam: Signature :  
...../ « ..... » .....

Province	ASAF					VAS				N° Licence	Type
Pronvincie	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB		
<b>X</b>											

### VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marqu Merk	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe
Numéros de portières/Capot avant					Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté					Pneumatiques
Éclairage					Fixations des roues
Documents de bord					Fonctionnement des freins
Réservoir à essence					Anneau de remorquage
Canalisation d'essence					Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière					Conformité de division
Arceau de sécurité					Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais					Autocollant ASAF
Batterie					Divers :
Extincteur					
Appui-tête					EN ORDRE
Casque					NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle					<u>Commissaire Technique</u>
Publicités sur vitres					Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.					Licence N° :
Sièges					Vérifications administratives :
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					